



PASSIONNÉ / EXPERT / PÉDAGOGUE

Accompagnateur moyenne montagne

fiche métier

L'**accompagnateur en moyenne montagne** encadre des personnes en espace rural montagnard (à l'exclusion des rochers et glaciers ainsi que des canyons et terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel et des techniques de l'alpinisme). Il organise des excursions et randonnées à pied ou en raquettes à neige. À ce titre il a vocation à :

< **Enseigner** les bons gestes à tout type de public (scolaire, entreprise, particulier), élaborer des programmes personnalisés, adapter ses excursions...

< **Garantir** la sécurité, maîtriser les règles de sécurité, prendre en compte les données météorologiques...

< **Encadrer** les randonnées, faire découvrir les richesses des milieux naturels / du patrimoine culturel, créer et animer un parcours découverte...

Qualités essentielles requises

Savoir : Connaissances du milieu montagnard – Justifier d'un niveau de technique.

Savoir-faire : Concevoir la mise en œuvre d'un projet – Encadrer un groupe – Connaître les gestes de 1^{ers} secours – Connaître la législation liée à l'activité.

Savoir-être : Adaptabilité – Pédagogie – Animateur – Autonomie.

Débouchés et employeurs

Travailleur indépendant : Associations.

Salarié : Structures d'hébergement, réseaux de tourisme.

L'AMM travaille dehors tous les jours et par tous les temps. L'activité est **bi-saisonnaire** (été et hiver).

Salaire

Un moniteur indépendant est payé en honoraires. Sa rémunération varie selon l'activité, le niveau de difficulté, le nombre de participant...

Salaire de départ : 1 680 € brut (en moyenne).

Évolution professionnelle

Diversification de l'activité : Afin d'exercer tout au long de l'année, d'élargir et fidéliser sa clientèle, l'AMM peut encadrer d'autres activités en suivant une formation complémentaire : VTT tout terrain, canyon... Cette diversification lui permettra de proposer des excursions originales.

Formations et diplômes

Le **diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne** (niveau III) atteste des compétences pour conduire et encadrer, contre rémunération des personnes ou groupes en espace rural montagnard.

Le cursus de formation s'étend sur **3 ans** de l'examen probatoire à l'examen final. La formation se déroule en **alternance** (entre l'organisme de formation et l'entreprise).

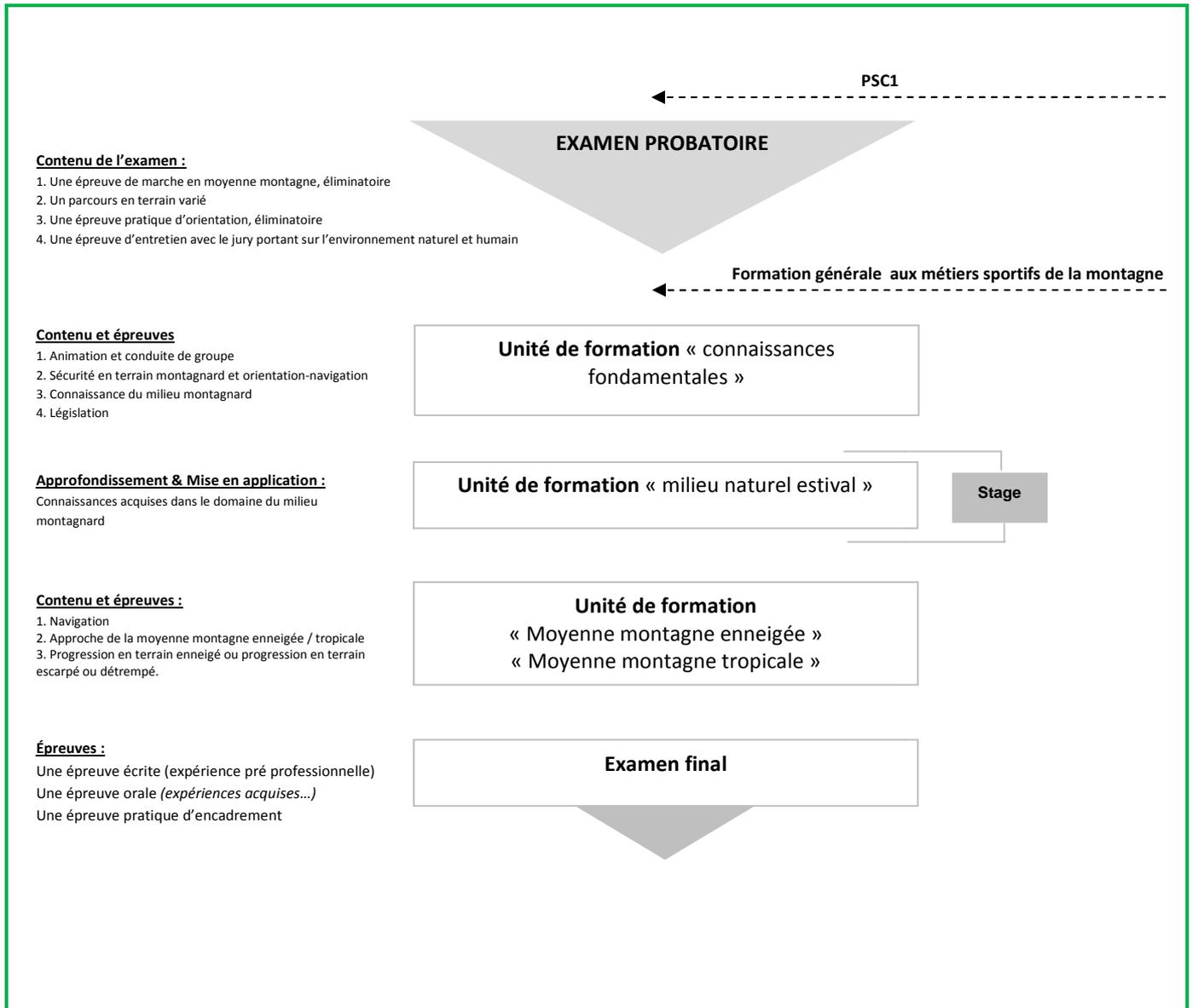
Organismes de formation

Coût moyen de la formation : Le coût de la formation s'élève à environ **2 200 €** (cf. ENSM). Possibilité de signature de **contrats d'apprentissage** ou de **professionnalisation**.

Organismes de formations : Tous les organismes de formation sont habilités par la DRJSCS. L'**ENSM** via l'école nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix est la seule école habilitée à délivrer ce diplôme.*

* Voir le calendrier des formations du Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr

Le Diplôme d'Accompagnateur en Moyenne Montagne



Ressources utiles

- **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Rhône-Alpes** : www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr/
- **Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative** : www.sports.gouv.fr/
- **Ecole Nationale des Sports de Montagne** : www.ensm.sports.gouv.fr